

Votre extension de garantie gratuite

Madame, Monsieur,

Après la mise en place de votre installation de compensation d'énergie réactive, et si vous nous tenez informé de son enclenchement et du lieu, nous garantissons à partir de cette date un prolongement de la garantie de 12 à 24 mois sur le matériel (déplacement et travaux de montage exclus).

Si vous êtes intéressé par une mise en service ou par un contrat de maintenance avec Widap AG, vous pouvez trouver plus d'informations sur notre offre au verso.

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-joint à **info@widap.com** ou par poste à l'adresse suivante : Widap AG, Friesenstrasse 11, 3185 Schmitten.

Mise en service	!	Contrat de maintenance		
 S'il vous plaît faites nous une offre pour une mise en service par Widap AG La mise en service de notre installation est déjà faite par Widap AG Nous avons fait la mise en service nous-même Coupon-réponse seulement Nous retournons le coupon-réponse (sans intérêt popouvoir profiter du prolongement de la garantie à 24 		 □ S'il vous plaît faites nous une offre pour un contrat de maintenance de Widap AG □ Nous avons déjà un contrat de maintenance de Widap AG pour cette installation ou d'autres. □ Non merci, nous ne sommes pas intéressés. 		
Objet du contrat – Brève descrip	otion de l'objet(s) du contrat			
Lieu de l'objet Nom d'entreprise		Personne de contact Prénom et nom		
Informations complémentaires				
Rue		Tél.		
Code postal et ville		Mail		
Projet (commission)				
N° d'installation (Par ex. AB1803490)		Mise en service (hors Widap)		
Type d'installation (Par ex. TA2375DBP303BC) (Par ex. MB2501DB0501ACD)		Lieu et date		
Autres commentaires		Signature		
Version 08 2019/01-fr			Page	

Widap AG | Friesenstrasse 11 | CH-3185 Schmitten | Tel. + 41 26 497 50 60 | Fax + 41 26 497 50 69 | info@widap.com | www.widap.com | Mühlentalstrasse 136 | CH-8200 Schaffhausen | Tel. + 41 52 632 10 20 | Fax + 41 52 625 88 25

Nos conditions générales de vente et de livraison sont en vigueur (disponible sur: https://www.widap.com/fr/cgv/)



Mise en service par Widap AG

Seule une mise en service faite correctement assure le bon fonctionnement de votre installation de compensation d'énergie réactive, c'est pourquoi nous vous recommandons notre mise en service.

De même, nous tenons à vous informer qu'une mise en service faite par nos soins présente d'autres avantages.

Un gage de sécurité avec notre contrat de maintenance

Seule une installation de compensation d'énergie réactive régulièrement entretenue garantit une performance optimale.

Nous proposons des contrats de maintenance adaptés pour garder votre installation dans les meilleures conditions et pour protéger votre investissement.

Inscrivez-vous à info@widap.com ou appelez-nous aux 026 497 50 60 / 052 632 10 20 et profitez d'autres avantages. Avec un entretien régulier, vous avez la certitude que votre installation sera exploitée de façon durable et que d'éventuels dysfonctionnements puissent être corrigés à un stade précoce.

Si vous avez besoin de plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Meilleures salutations

Votre team Widap

Version 08.2019/01-fr Page 2



Vos possibilités de prestations de garanties

Prestations de garanties de Widap AG		
Commande ordinaire Vous commandez une installation de compensation, faites la mise en service vous-même, vous n'avez pas souscrit un contrat de maintenance et l'emplacement de l'installation est inconnu pour Widap AG	12 mois selon les CGV (Matériel inclus, déplacement + temps de montage exclus)	Actuellement
Retour du talon Vous commandez une installation de compensation, faites la mise en service vous-même, vous n'avez pas souscrit un contrat de maintenance et l'emplacement de l'installation est connu pour Widap AG	24 mois (Matériel inclus, déplacement + temps de montage exclus)	
Mise en service par Widap Vous commandez une installation de compensation, Widap AG effectue la mise en service, vous n'avez pas souscrit un contrat de maintenance et l'emplacement de l'installation est connu pour Widap AG	24 mois (Matériel inclus, déplacement + temps de montage pour les 12 premiers mois inclus, pour les 12 mois suivants exclus)	
Contrat de maintenance lors de la mise en service par Widap Vous commandez une installation de compensation, Widap AG effectue la mise en service, vous avez souscrit un contrat d'entretien et l'emplacement de l'installation est connu pour Widap AG	24 mois tout compris (Matériel, déplacement + temps de montage inclus) + 25% de réduction sur les frais d'entretien	
Contrat de maintenance après l'expiration de la garantie Vous commandez une installation de compensation, vous faites la mise en service vous-même, vous avez souscrit un contrat d'entretien et l'emplacement de l'installation est connu pour Widap AG	Matériel, déplacement + temps de montage exclus (25% de réduction sur les frais d'entretien)	

Version 08.2019/01-fr Page 3